

Arrêt des soins d'Inès en "état végétatif persistant" : le Conseil d'Etat doit rendre prochainement sa décision

genethique.org/fr/arret-des-soins-dines-en-etat-vegetatif-persistant-le-conseil-detat-doit-rendre-prochainement-sa



Le 7 décembre dernier, Tribunal Administratif de Nancy a validé la décision des médecins de l'hôpital de Nancy de « *laisser mourir* » Inès, atteinte d'une maladie neuro-musculaire auto-immune, « *hospitalisée depuis juin au CHRU de Nancy à la suite d'une crise cardiaque* », « *dans un état végétatif persistant* ».

Saisi par les parents de l'adolescente de 15 ans, pour qui l'arrêt des traitements est un « *crime* », le Conseil d'Etat a entendu les différentes parties jeudi 28 décembre. Le médecin a expliqué que « *les experts concordants ont estimé qu'une obstination serait déraisonnable* ».

La décision pourrait intervenir dans les 48 heures.

NDIR : Le cas d'Inès n'est pas sans rappeler celui de Vincent Lambert, tétraplégique « *en état de conscience minimale* » (Cf. [Vincent Lambert et ses médecins successifs devant le Conseil d'État et Etat végétatif chronique et état pauci-relationnel ce qu'ils sont... et ne sont pas](#))

Sources:

Afp (28/12/2017)